

Le 17 décembre 2015, le Parlement a adopté définitivement le projet de loi de finances pour 2016



## MODERNISER L'IMPÔT SUR LE REVENU ET L'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

- Meilleure prise en compte des revenus des particuliers réalisés sur les plateformes en ligne en instaurant une déclaration automatique des revenus transformée par l'Assemblée nationale en obligation de remise aux utilisateurs d'un récapitulatif annuel de leurs revenus
- Faciliter le passage vers l'imposition directe à la source en réaffirmant les grands principes devant être respectés par cette réforme : la progressivité, la conjugalisation et la familialisation de l'impôt sur le revenu



## SOUTENIR NOS AGRICULTEURS

- Extension de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement, créée par la "loi Macron", aux coopératives de professionnels



## SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

- Application, dès 2015, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du plan « France très haut débit »



## FACILITER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT

- Extension de l'utilisation de l'éco-PTZ (Prêt à taux zéro) en permettant aux ménages d'utiliser celui-ci pour des travaux éligibles au dispositif pendant un délai de trois ans (et non plus en une seule fois)



## TVA

- Taux réduit de TVA à 5,5 % pour certains produits de protection hygiénique



## RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS ILLÉGALES DE TABAC

- Augmentation du montant des amendes pour l'importation illégale de produits du tabac en France, porté à 500 € minimum
- Limitation à 300 du nombre maximal de cigarettes pouvant être importées légalement, depuis plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est